

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du Vendredi 29 Juin 2018

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président, puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.1.10, 1.1.12, 1.1.13, 1.2.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 6.8, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 7.7, 7.8, 8.1, 8.2, 8.3, 8.4, 8.5, 8.6, 8.7, 8.8, 8.9, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 5.8, 5.9, 9.1, 9.2, 6.1, 0.2, 0.3.

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 23h15.

Étaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : M. Guy BOURGEOIS suppléant de Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE (jusqu'au 9.2), M. Nicolas BODIN, Mme Claudine CAULET, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 1.1.1), M. Jacques GROSPERRIN, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'au 1.2.1), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STHAL (jusqu'au 1.1.3), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF (à partir du 1.1.2) Bonnay : M. Gilles ORY Brailly : M. Alain BLESSEMILLE (à partir du 1.1.2) Busy : M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU (à partir du 1.1.8) Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagney : M. Olivier LEGAIN Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.2) Chevroz : M. Yves BILLECARD Cussey-sur-l'Ognon : Jean-François MENESTRIER Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Jean-Luc BARBIER suppléant de M. Roger BOROWIK La Vèze : Mme Catherine CUINET Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (jusqu'au 9.2) Nancray : M. Vincent FIETIER Noironne : M. Raymond LAMBOLEY suppléant de M. Claude MAIRE Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Pugey : M. Frank LAIDIE (à partir du 1.1.2) Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPERRIN Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER (à partir du 1.1.2) Saône : M. Yoran DELARUE Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Vaivre : Mme Valérie MAILLARD Veslesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY (jusqu'au 6.1) Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vieilley : M. Franck RACLOT suppléant de Mme Christiane ZOBENBULLER Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER

Étaient absents : Besançon : M. Julien ACARD, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, M. Guéric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Clément DELBENDE, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, Mme Myriam LEMERCIER, M. Michel OMOURI, M. Yannick POUJET, Mme Rosa REBRAB, M. Dominique SCHAUSS, Mme Ilva SUGNY Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champoux : M. Philippe COURTOT Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Franois : M. Claude PREIONI Marchaux-Chaudefontaine : M. Patrick CORNE, M. Jacky LOUISON Merrey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Novillars : M. Philippe BELUCHE Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET Torpes : M. Denis JACQUIN Vaivre : M. Jean-Noël BESANCON, Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

Secrétaire de séance : M. Robert STEPOURJINE

Procurations de vote :

Mandants : J. ACARD, P. BONNET, E. BRIOT, G. CHALNOT, YM. DAHOUI, ML. DALPHIN, C. DELBENDE, O. FAIVRE-PETITJEAN, A. GHEZALI, M. LEMERCIER, JS. LEUBA (à partir du 6.2), M. OMOURI, Y. POUJET, R. REBRAB, D. SCHAUSS, R. STHAL (à partir du 1.1.4), M. ZEHAF (jusqu'au 1.1.1), D. PAINEAU (jusqu'au 1.1.7), C. MAGNIN-FEYSOT, F. BAILLY, G. GAVIGNET (à partir du 1.1.2), C. PREIONI, J. LOUISON, P. BELUCHE, F. LAIDIE (jusqu'au 1.1.1), A. JACQUEMET (à partir du 1.1.2), D. JACQUIN

Mandataires : P. MOUGIN, J. GROSPERRIN, T. BIZE, D. POISSENOT, C. WERTHE, C. MICHEL, E. MAILLOT, L. CROIZIER, N. BODIN, G. VAN HELLE, AS. ANDRIANTAVY (à partir du 6.2), S. PESEUX, T. MORTON, S. WANLIN, C. THIEBAUT, K. ROCHDI (à partir du 1.1.4), M. EL YASSA (jusqu'au 1.1.1), A. FELICE (jusqu'au 1.1.7), G. PACAUD, O. LEGAIN, B. GAVIGNET (à partir du 1.1.2), D. PARIS, T. JAVAUX, J. KRIEGER, C. LIME (jusqu'au 1.1.1), P. ROUTHIER (à partir du 1.1.2), JP. MICHAUD

Délibération n°2018/004222

Rapport n°1.1.7 - Décision modificative n°1 de 2018

Décision modificative n°1 de 2018

Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Commission : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Résumé :

Le projet de décision modificative n°1 qui est soumis au Conseil communautaire permet, comme chaque année, d'intégrer les résultats de l'exercice budgétaire précédent et de procéder aux ajustements de crédits nécessaires, suite aux informations nouvelles intervenues depuis le vote du budget primitif, soit le 29 mars dernier pour ce qui concerne le BP 2018.

Ce projet de DM1 prend en compte en particulier les ajustements de crédits d'investissement liés à l'actualisation du Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement (PPIF). Cette actualisation du PPIF pour sa partie investissement intègre une déclinaison affinée des projets en fonction de leur calendrier opérationnel. Le montant des crédits d'investissement correspondant est de 140 M€ sur la période 2017-2022, moyennant la prise en compte des résultats cumulés à fin 2017 et d'un taux de réalisation optimisé.

Partie 1 - Révision du Programme Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement (PPIF) partie Investissement 2017-2022

La révision du PPIF, soumise à l'approbation du Conseil communautaire, porte sur la partie investissement.

Cette actualisation annuelle du PPIF permet de prendre en compte l'avancement des différents projets, les résultats d'appels d'offre et des études, mais aussi les choix de programmation, en totale adéquation avec la prospective de l'Agglomération. Elle permet ainsi de vérifier chaque année la faisabilité des projets (même si certains, de fait, sont logiquement inscrits sous forme prévisionnelle en fonction de leur avancement) au regard des capacités d'investissement de l'Agglomération sur les 5 prochaines années.

La prospective du Grand Besançon est construite, comme cela est rappelé lors des différentes phases budgétaires, et notamment lors du vote du Budget Primitif 2018, sur la base :

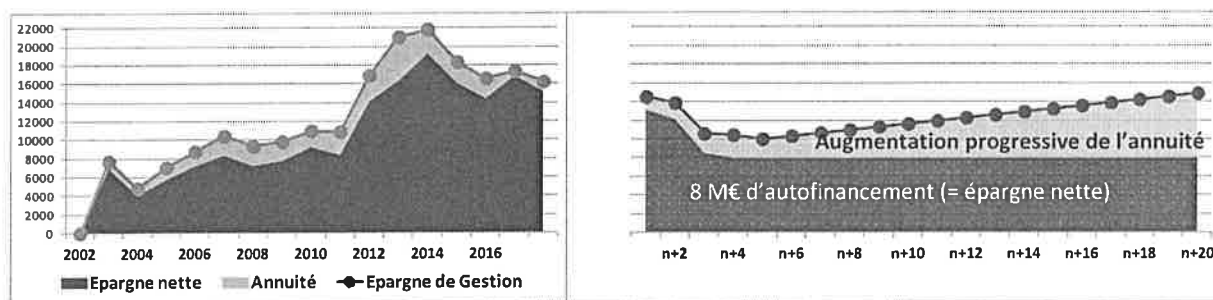
- d'une part d'un investissement « de base » de 15 M€ par an, augmenté en 2016 par un effort exceptionnel de 17 M€ d'ici 2022, en faveur de l'équipement du territoire ;
- d'un schéma d'utilisation maximale des excédents antérieurs dus, non au fonctionnement (la trajectoire étant conforme à la prospective) mais à une moindre consommation de l'investissement par rapport aux prévisions, compte tenu des délais nécessaires aux études préalables et acquisitions foncières, avant le lancement effectif de certaines grandes opérations d'ores et déjà programmées (grande bibliothèque, schéma des équipements aquatiques ...).

Ainsi, l'excédent 2017, de 22,6 M€, est-il affecté intégralement à l'investissement en 2018 (par décision modificative) : il donne lieu soit à affectation immédiate sur la base du PPIF actualisé, soit à une enveloppe pour investissements à venir, destinée à être intégralement consommée dans les prochaines années, au fur et à mesure du lancement opérationnel des différents projets.

Cette logique permet à la CAGB de poursuivre son effort d'investissement, tout en maîtrisant l'endettement, celui-ci devant reprendre progressivement au-delà de 2020.

En effet, si l'endettement n'est pas néfaste en soi, il pèse directement et immédiatement pour sa partie intérêts sur la section de fonctionnement (dont l'évolution est contrainte sur 2018-2020 par la contractualisation financière avec l'Etat) et doit être réservé à de nouveaux équipements, pour étaler la charge sur les générations qui les utiliseront.

C'est précisément l'objectif de l'indicateur de référence de la prospective du Grand Besançon, d'une épargne nette à moyen / long terme à 8 M€ a minima correspondant au volume des investissements récurrents. Cette trajectoire se résume comme suit dans la prospective, comme cela a été rappelé lors des orientations budgétaires :



On voit que, si le niveau d'épargne se monte en CA 2017 à 16,8 M€, il baisse rapidement dans les années à venir, malgré des efforts de fonctionnement conséquents déjà prévus (réduction de 4,7% par an des charges ajustables) compte tenu du poids des dépenses contraintes notamment. Il est dès lors indispensable à l'Agglomération de tenir ses objectifs tant en matière de maîtrise du fonctionnement, et d'affectation de ses excédents d'investissements à la poursuite de son programme ambitieux d'équipement, permettant ainsi de répondre aux enjeux d'attractivité et de rayonnement de son territoire, tout en veillant à un niveau d'endettement compatible avec la sauvegarde d'une situation financière saine sur le long terme.

- **d'une possibilité de bénéficier de subventions d'équipement supérieures au niveau intégré à la prospective.** Le « surplus » de recettes attendues par rapport à la prospective est estimé à près de 20 M€, signe de la capacité du Grand Besançon à mobiliser ses partenaires pour la réalisation d'équipements structurants.

Rappelons que la prospective est en effet basée sur une hypothèse prudentielle de recettes équivalant à 16 % des dépenses directes d'investissement (le reste des dépenses d'équipement, soit la moitié, relevant de participations et subventions d'équipement versées et donc non subventionnées).

Le travail réalisé pour mobiliser des recettes externes, notamment dans le cadre des contractualisations avec l'Etat, la Région, et le Département, mais aussi par la recherche de financements européens, fait apparaître des recettes supplémentaires liées directement aux projets.

Cette logique correspond à une montée en puissance de l'intercommunalité, qui assure de plus en plus d'opérations en maîtrise d'ouvrage directe.

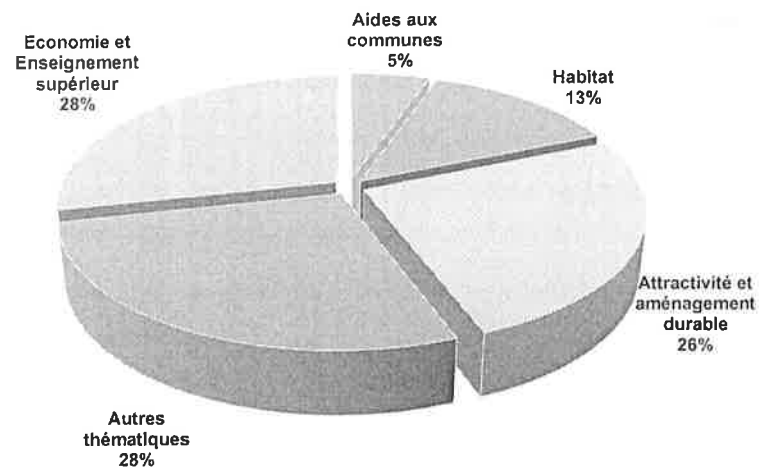
Au final, et dans une logique accrue de réalisations, le PPIF de la CAGB aboutit à une capacité d'inscriptions de 140 M€ d'investissement sur la période 2017-2022, dont 11,6 M€ ont déjà été réalisées en 2017 (et des restes à réaliser de 5,3 M€). Le PPI présenté en annexe se monte à 123,1 M€.

La CAGB s'engage donc dans un programme d'équipements ambitieux, mais raisonné et dans le respect de son cadrage financier. Le détail de ce programme figure en annexe 2 et compte de multiples opérations, qui contribuent à la **concrétisation de notre projet de territoire.**

Parmi les principaux projets, on peut notamment citer :

- le projet de Grande Bibliothèque à Saint-Jacques au cœur de la cité des Savoirs et de l'innovation, pour lesquels les études sont en cours et les travaux préparatoires seront lancés dès 2018 : projet à 32,9M€ ;
- le programme d'équipements aqualudiques, en partenariat avec la Ville de Besançon, qui se décline en deux phases : une première phase avec la piscine de Chalezeule (participation de la CAGB à hauteur de 1,2 M€) et une première étape de rénovation du plan d'eau d'Osselle (mené par le Grand Besançon pour 3,2 M€), puis une seconde, avec l'équipement aqualudique et la finalisation de la base de loisirs d'Osselle (les études de cette deuxième phase étant déjà programmées sur le présent mandat) ;
- un programme ambitieux de soutien à l'enseignement supérieur, avec en particulier la rénovation, en lien avec la Région et l'Université, du campus de la Bouloie et la création du siège du CROUS à Besançon ;
- le Nouveau Programme de Rénovation Urbaine pour laquelle la CAGB s'engage à hauteur de 10 M€, en parallèle avec le nouveau Plan Local d'Habitat au-delà de 2019, en cours d'élaboration ;
- le projet de sécurisation des archives communautaires avec leur installation sur les Prés de Vaux, en lien avec la Ville (participation de 0,6 M€) ;
- la nouvelle politique des gens du Voyage et la création d'une aire de très grand passage ;
- des nouvelles aides à l'investissement sportif (50 K€ par an) pour favoriser l'entretien et l'optimisation de l'utilisation des équipements ;
- la rénovation du camping de Chalezeule et de déploiement d'un accueil touristique à Chamars.

Cette liste n'est bien sûr pas exhaustive, l'ensemble des engagements du Grand Besançon en matière d'investissement étant recensée dans le PPIF, actualisé chaque année en fonction de l'avancement des projets, et présenté ci-dessous en fonction des grandes priorités de politiques publiques de l'Agglomération qu'il recouvre :



La DM1 proposée en deuxième partie permet d'ores et déjà de prendre en compte les ajustements de crédits liés à l'actualisation du PPIF.

La DM1 2018 est établie dans le respect du cadrage budgétaire fixé dans le cadre de la prospective financière et le PPIF. Elle intègre la reprise des résultats 2017 qui seront utilisés au fur et à mesure de la mise en œuvre opérationnelle des projets du PPIF d'ici à 2022.

Elle prend par ailleurs en compte :

- A/ les ajustements nécessaires des prévisions de dotations et reversements de fiscalité suite aux notifications reçues depuis le vote du budget primitif,
- B/ des ajustements de dépenses, en fonction notamment de l'état d'avancement des différentes opérations d'investissement.

I. Budget principal

A/ Affectation des résultats 2017 CAGB et reprise des résultats des syndicats dissous pour la compétence eaux pluviales

C/ les résultats de la CAGB :

Suite à l'étude du compte administratif 2017, au calcul des résultats définitifs 2017 et à la confirmation de leurs modalités d'affectation, il convient d'affecter les résultats.

Ainsi, le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à **10 893 812,21 €**. Il se compose du résultat de clôture déficitaire en investissement en 2017 (- 5 943 052,29 €) et du besoin de financement des restes à réaliser (4 950 759,92 €).

Le solde de l'excédent 2017 est pour sa part affecté à la section de fonctionnement pour **22 653 446,89 €**.

D/ reprise des résultats des syndicats dissous pour la compétence eaux pluviales

Conformément aux arrêtés préfectoraux prononçant la dissolution du Syndicat Intercommunal d'Auxon - Châtillon le Duc (SIAC) et du syndicat intercommunal de Besançon Thise Chalezeule (BTC), et à la reprise des compétences par l'Agglomération au 1^{er} janvier 2018, il convient d'affecter les résultats de ces deux syndicats sur le budget principal de l'agglomération pour l'exercice de la compétence eaux pluviales. Au sein du budget principal, il est donc proposé d'affecter :

- 344 675,13 € au chapitre 001 en dépenses d'investissement, venant **minorer** le déficit d'investissement reporté du budget principal,
- 316 404,21 € au chapitre 002 en recettes de fonctionnement venant majorer l'excédent du budget principal.

B/ Dotations et fiscalité

- Rôles supplémentaires

La Direction Départementale des Finances Publiques du Doubs a notifié le 5 avril 2018 au Grand Besançon 472 466 € de rôles supplémentaires CFE, IFER et TF. Cette somme se décompose comme suit :

- 467 372 € de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) dont 64 279€ au titre de 2014, 76 265 € au titre de 2015, 82 753 € au titre de 2016 et 244 075 € au titre de 2017,
- 3 783 € pour la taxe foncière (TF) sur le bâti 2017,
- 1 311 € pour l'impôt forfaitaire des entreprises de réseaux (IFER) au titre de 2017.

- Allocations compensatrices

L'Etat, pour la plupart des exonérations et abattements qu'il accorde, prévoit le versement de compensations. Le montant des allocations compensatrices de CFE, CVAE, TH et TF pour 2018 s'élève à 1 739 405 €. Il est proposé d'ajuster les inscriptions en fonction de ces notifications, de 24 813 € supplémentaires par rapport au BP 2018.

C/ Nouvelles inscriptions en recettes et dépenses

- Honoraires

De nouvelles dépenses devront être engagées en 2018. Ces dernières sont liées aux transferts de compétences que la CAGB a reçues. Il s'agit notamment de la mise en place d'une nouvelle structure ainsi que les nouveaux statuts pour l'office de tourisme Destination Besançon, le contentieux d'Osselle pour la base de loisirs, un contentieux au niveau de la compétence des eaux pluviales et une évolution dans le portage de la dorsale numérique. Il est proposé de majorer les crédits de 25K€ afin de faire face à ces besoins.

- Affranchissements

Il est proposé d'ajuster les dépenses de frais d'affranchissement de 10K€ afin de pallier à l'accroissement des affranchissements réalisés à la City par la CAGB. Une refacturation de ces frais sur les budgets annexes sera opérée en fin d'année.

- Dépôts de garantie

Certaines locations de biens nécessitant le versement de dépôts de garantie, il est nécessaire d'inscrire 2 K€ à cet effet en dépenses et recettes d'investissement.

- Frais de formation / frais de mission

Les besoins en formation et mission ont augmenté suite aux transferts et mutualisations. Il est nécessaire d'ajuster les crédits en ce sens et d'ajouter 20 K€ en formation et 5 K€ en frais de mission. Ces dépenses sont refacturées conformément aux clés de répartition.

- Mobilier médical

L'acquisition de matériel de bureau préconisé par la médecine du travail pour l'aménagement des postes de travail des agents en situation de handicap doit être individualisée par rapport au matériel commun dans le cadre du marché global, pour 20 K€. Parallèlement, la DM1 permet l'inscription de recettes du FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des personnes Handicapées dans la Fonction Publique) inscrites également en DM1 2018 pour un montant de 61 850€.

- Enseignement supérieur

Il est proposé d'apporter un soutien financier complémentaire à l'Institut Supérieur des Beaux-Arts de Besançon Franche-Comté (ISBA) d'un montant de 50 K€. Depuis deux ans, le Grand Besançon a pris en charge la compétence ESRI Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. L'ISBA en tant que partenaire actif de ce pôle doit être soutenu dans ses projets, et notamment dans sa volonté de construire avec d'autres partenaires des valeurs pour le territoire à travers le protocole Synergie Campus et la mise en œuvre d'un plan d'action, de prospection et d'accueil d'étudiants.

- Journées Granvelle

Dans le cadre des journées Granvelle, la Caisse des Dépôts et Consignation (CDC) confirme son soutien financier. Il est proposé d'inscrire la recette à hauteur de 2K€.

- Avance au budget annexe Noret

La révision du plan de financement de la zone d'activité prévoit une augmentation du montant prévisionnel des travaux de 120 K€. Cette augmentation est liée à la réalisation de travaux qui permettront le redécoupage de plusieurs lots dont la morphologie et la surface les rendent difficilement commercialisables aujourd'hui. Dans l'attente de la vente de ces nouvelles surfaces aménagées, les travaux seront financés en investissement, par une avance remboursable du budget principal.

- Prospective

Le projet de passage en communauté urbaine nécessite la poursuite des études (118 780€), à la fois sur le plan financier (s'agissant notamment de la soutenabilité financière pour les communes conformément aux engagements du Grand Besançon) et technique (recensement des voiries et des ouvrages d'art).

Parallèlement, une inscription complémentaire est proposée pour poursuivre la déclinaison et la mise en œuvre du projet de territoire, notamment en lien avec le SCoT, les schémas et pour poursuivre le mouvement d'animation des acteurs et consolider les conditions de pérennité du projet.

- PLUj

Suite à la réponse négative de l'Agence Française pour la biodiversité concernant notre candidature à l'appel à manifestation d'intérêt *Atlas de la Biodiversité Communale*, il est proposé de réduire les recettes prévues au BP 2018 de 21 600€ mais également les dépenses, pour le même montant.

- Subvention Syndicat Mixte des Maisons Comtoises

Le musée des Maisons Comtoises se trouvant dans une situation financière complexe, il est demandé à l'ensemble des partenaires (Département du Doubs et CAGB) d'accroître leur contribution de fonctionnement. C'est pourquoi, des crédits supplémentaires sont inscrits pour un montant de 20K€ en 2018. Cette augmentation se poursuivra sur chaque exercice jusqu'en 2020. C'est le signe de l'attachement et du soutien du Grand Besançon à cette structure, qui joue un rôle majeur dans l'animation et l'attractivité du territoire.

- Recette FabLab

Il est proposé d'inscrire la subvention de la Région accordée dans le cadre de la création du FabLab à Planoise d'un montant de 15 360€ sur une dépense subventionnable de 67 500€ pour un coût total de projet de 80 000€.

D/ Actualisation du PPIF en investissement

Conformément à l'actualisation du PPIF présentée en première partie, il convient d'ajuster les crédits 2018 en DM 1.

- Itinéraires cyclables (Hors AP)

Les crédits prévus au BP 2018 à hauteur de 400 K€ concernent la réalisation des itinéraires Saône/gare de Saône (solde) ainsi que celui des Prés-de-Vaux/Chalezeule. Afin de faire face à l'avancement des travaux, il est proposé d'augmenter les crédits de 400K€.

- Grande bibliothèque

Les crédits inscrits au BP 2018 à hauteur de 200 K€ sont destinés aux études et travaux préalables conjointement à la bibliothèque d'agglomération et bibliothèque d'université. Le déplacement d'un groupe électrogène s'avère nécessaire en 2018, pour lequel il est proposé d'inscrire 300 K€ de crédits.

- ZAC Hauts de Chazal

Suite à la validation du Compte Rendu d'Activité du Concessionnaire (CRAC) au 31/12/2017 en lien avec la SEDIA lors de rencontres début 2018, dans le respect de la participation initialement définie pour la CAGB et au besoin de trésorerie de l'opération, il est proposé de verser dès 2018 une participation d'équilibre au bilan pour un montant de 1,3 M€.

- ZAC PSI Temis

Le Grand Besançon contribue à la réalisation de la ZAC sous forme d'avances dont SEDIA, concessionnaire de l'opération bénéficie via le Syndicat Mixte du Parc Scientifique Industriel (SMPSI). Ces avances destinées à financer la réalisation d'équipements doivent être restituées au Grand Besançon au fur et à mesure des cessions d'ouvrages que le concessionnaire s'est engagé à effectuer.

En 2018, le SMPSI remboursera des avances à la CAGB à hauteur de 5 108 447€. Il est proposé d'ajuster les inscriptions prévues lors du BP 2018.

- Campus La Bouloie

Le contrat de développement métropolitain du Grand Besançon propose de subventionner sur la période 2018-2020 les programmes participant à la requalification du campus.

Pour mobiliser ce contrat, la Ville de Besançon, le Grand Besançon, l'UFC, le SMPSI, et le CROUS souhaitent mutualiser leurs besoins et moyens dans une convention de coopération public-public, qui permettra de définir le projet urbain global, d'identifier les interventions à programmer sur le long terme et de décliner sa mise en œuvre.

Il est proposé d'inscrire 400 K€ sur le programme Campus La Bouloie afin d'engager la phase d'étude, conformément au PPIF actualisé. Cette phase d'étude permettra de travailler la définition du projet urbain global, d'identifier l'ensemble des interventions à programmer sur le long terme, puis de décliner l'organisation de sa mise en œuvre selon les périmètres des différents maîtres d'ouvrages et selon un calendrier de réalisation prévisionnel. Le projet global de restructuration du campus s'élevant à 5 M€ pour la part du Grand Besançon.

- Aménagement Osselle

L'actualisation du planning opérationnel des travaux sur la phase 1 de l'aménagement du plan d'eau implique un ajustement de crédits à hauteur de -350K€ sur 2018.

- Eaux pluviales

Il est proposé de réaffecter en totalité l'excédent de fonctionnement suite à la dissolution des syndicats SIAC (Syndicat Intercommunal d'Auxon-Châtillon le Duc) et BTC (Besançon Thise-Chalezeule) à l'exercice de la compétence (en dépense de fonctionnement) pour un montant de 316 K€.

L'excédent d'investissement (344 675,13 €) de ces 2 syndicats est affecté en investissement sur la même compétence.

Le programme de travaux eaux pluviales se voit parallèlement doté de 1,8 M€ supplémentaires suite à la prise en compte de projets engagés avant fin 2017 et repris par la CAGB dans le cadre du transfert de compétences : mise en séparatif à Novillars, travaux bassin versant de la Félie à Franois, projet regard et branchements à Pouilley les Vignes, extension réseau eaux pluviales à La Vèze, création de réseau EP grande rue à Mamirolle, forage parking rue de Besançon et terrassement à Saint Vit, évacuation eaux pluviales à Torpes, BTC gestion des EP pour une durée de 2 ans, renouvellement réseau EP Le Grand Bois aux AUXONS.

E/ Redéploiements et opérations de régularisation

Par ailleurs, la Décision modificative prévoit des redéploiements de crédits entre chapitres budgétaires à hauteur de 395 536 € en fonctionnement (avec une rectification comptable sur l'affectation de la taxe de séjour) et 60 000 € en investissement.

Des inscriptions sont également effectués pour prendre en compte des ajustements comptables sur la neutralisation des amortissements et les annulations de titres sur exercices antérieurs, pour 11 K€.

F/ Nouvel équilibre du budget principal

Le BP 2018 prévoyait un recours à l'emprunt de 3,2 M€. Ce besoin de financement par emprunt est intégralement annulé en DM 1 2018, comme annoncé lors du vote du BP 2018.

Une enveloppe d'investissement, d'un montant de 15,8 M€, intégrée au projet de DM 1, est destinée à financer la réalisation des projets inscrits du PPIF sur la fin du présent mandat.

L'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement est augmenté de 22 832 691,83 €, tandis que le besoin de financement par emprunt est ramené à 0 € (contre 3 228 156,90 € au budget primitif).

Une présentation par chapitre est présentée en annexe.

II. Budget annexe Transports

A/ Affectation des résultats 2017 et financement des restes à réaliser

Suite à l'étude du compte administratif 2017, au calcul des résultats définitifs 2017, il convient d'affecter les résultats de la façon suivante :

- le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 4 660 057,69 €. Il se compose du résultat de clôture déficitaire en investissement en 2017 (- 3 637 523,37 €) et du besoin de financement des restes à réaliser (1 022 534,32€),
- le solde de l'excédent 2017 est affecté à la section de fonctionnement pour 1 786 321,50 €.

B/ Les nouvelles dépenses et ajustements

- Titres annulés sur exercice antérieur

Dans le cadre d'une annulation d'un titre de 2017, il est proposé d'inscrire +30K€ permettant de réaliser les écritures de régularisation.

- Régularisation TVA

Les opérations proposées font suite à la vérification demandée par le Grand Besançon auprès de la Direction Départementale des Finances Publiques. Cette vérification a permis d'identifier des dépenses ne pouvant donner lieu à déduction de la taxe sur la valeur ajoutée, celles-ci ayant trait à la délégation de service public du transport urbain, pour laquelle le Grand Besançon n'avait pas la qualité d'assujetti jusqu'au 1^{er} janvier 2018. Les régularisations découlant de ce contrôle ont déjà été opérées en décembre 2017 à hauteur de 358 K€ pour la période portant jusqu'au 01/06/2017. Les dépenses présentées, à hauteur de 38 329 € en dépenses, concernent les dernières régularisations pour la période de juin à décembre 2017.

- Taxes foncières et CFE (400 K€)

Le Grand Besançon et la Ville ont procédé, dans le cadre d'une démarche partenariale avec la Direction Départementale des Finances Publiques, à une mise à jour des évaluations foncières des locaux utilisés par le Budget Annexe Transport.

Cette mise à jour s'est traduite par des changements de bases d'imposition : les impositions en hausse ont donné lieu fin 2017 à l'émission de rôles supplémentaires de taxes foncières pour l'exercice 2016, qui ont été payés en 2018. L'imposition 2017 ayant été payée avant cette mise à jour à hauteur de 137 K€ lors de l'exercice 2017, il y a lieu de prévoir des crédits supplémentaires en dépenses afin de couvrir d'éventuels rôles supplémentaires de taxes foncières 2017 et la taxe foncière 2018.

Cette mise à jour a également permis de déterminer que les bases d'imposition du dépôt de bus de Planoise étaient trop importantes, et ont donné lieu à un remboursement de taxe à hauteur de 51 689 € pour l'exercice 2016. Par ailleurs, la Ville de Besançon a obtenu un dégrèvement de 9 559 € au titre de 2016 pour la partie du dépôt de bus de Planoise. Cette taxe, qui donne lieu à refacturation au Grand Besançon, doit donc être remboursée par la Ville.

Ces changements de bases ont également un impact sur le montant de Cotisation Foncière des Entreprises payées par le délégataire et dont le remboursement est prévu contractuellement. L'imposition supplémentaire donnera lieu à la perception par le Budget principal de rôles supplémentaires de CFE et à un remboursement au délégataire par le Budget Annexe des Transports.

- Ajustement DSP 2018 (600 K€)

Un protocole de transaction a été signé entre Transdev et le Grand Besançon mettant fin à l'ensemble des prétentions de la société sur ses réclamations. Ce dernier ayant été en grande partie financé sur l'exercice 2017, seul un complément doit être inscrit pour 2018. Conformément aux décisions prises, ce protocole transactionnel n'engendre pas d'augmentation de la subvention d'équilibre.

De plus, compte tenu d'une évolution plus rapide que prévue des indices de la DSP, carburants notamment depuis le début de l'année 2018, il est proposé d'anticiper en ajustant de manière prévisionnelle le montant du coût de la DSP 2018.

Un redéploiement de crédit est également effectué à hauteur de 71 K€.

- Recettes supplémentaires

Suite à l'adoption de la nouvelle gamme tarifaire par le Conseil du 24 mai 2018, une augmentation de des recettes de trafic dans le contrat de DSP à hauteur de 74 K€ est proposée.

D/ Nouvel équilibre du budget annexe Transports

L'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement est augmentée de 810 912,50 €, et le besoin de financement par emprunt est diminué de 791 992,50 €.

La subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe n'est ainsi pas modifiée. *Une présentation par chapitre est présentée en annexe.*

III. Budget annexe Déchets

A/ Affectation des résultats 2017 et financement des restes à réaliser

Il est rappelé que le Budget Primitif 2018 du Budget annexe Déchets voté le 18 décembre 2017 n'a pas repris par anticipation les résultats 2017. Suite à l'étude du compte administratif 2017, à la définition des résultats définitifs 2017 et à la confirmation de leur modalité d'affectation, il convient d'affecter le résultat de fonctionnement disponible de + 634 949,21 € en recettes de fonctionnement (chapitre 002) et de reporter le résultat d'investissement de 3 604 665,41 € en recettes d'investissement (chapitre 001).

Les restes à réaliser en dépenses s'élèvent à 1 917 472,07 €. Il n'y a pas de restes à réaliser de recettes. Ils sont à intégrer au budget 2018.

B/ Nouvelles dépenses et recettes du budget annexe

Il est proposé d'inscrire la somme de 779 868,34 € correspondant au solde disponible de l'excédent d'investissement (après financement des restes à réaliser) sur le projet « matériel de transport ».

Le solde vient en annulation des recettes d'emprunt du BP 2018 (0,9 M€), ainsi qu'en abondement des dépenses imprévues pour 0,6 M€ dans le respect des limites réglementaires (7,5 % des dépenses réelles par section).

Une présentation par chapitre est présentée en annexe.

C/ Nouvel équilibre du budget annexe Déchets

L'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement n'est pas modifié et le besoin de financement par emprunt est diminué de 907 325€.

IV. Budget annexe CRR

A/ Affectation des résultats 2017 et financement des restes à réaliser

Suite à l'étude du compte administratif 2017, au calcul des résultats définitifs 2017, il convient d'affecter les résultats de la façon suivante :

- le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 602 460,59 €. Il se compose du résultat de clôture déficitaire en investissement en 2017 (- 541 227,06 €) et du besoin de financement des restes à réaliser (61 233,53 €).
- le solde de l'excédent 2017 est affecté à la section de fonctionnement pour 1 113,13 €.

B/ Nouvelles dépenses et recettes du budget annexe

- Changement d'occupant pour le Pixel

Dans le cadre du renouvellement de l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public pour le Pixel et du changement d'occupant, il convient de procéder au rachat du mobilier de l'ancien délégataire (19 K€).

En parallèle, la redevance due par le nouvel occupant a été arrêtée par le Conseil communautaire de la CAGB dans sa délibération du 29 janvier 2018 à un montant inférieur au précédent. Il convient donc de réduire les inscriptions budgétaires. De plus il convient de réajuster à la baisse le remboursement des charges du PIXEL par l'occupant (- 3 K€).

- Annulation de titre sur exercice antérieur

Dans le cadre d'une annulation d'un titre de 2017 émis à tort, il est proposé d'inscrire +22,8 K€ permettant de réaliser les écritures de régularisation. Pour information, il s'agit d'un titre émis à l'encontre d'EDF pour les recettes issues de la production d'électricité photovoltaïque qui a fait l'objet d'une réémission en 2018 et d'un ajustement de recettes lors de cette DM (25,6 K€).

- Mise en place du PC sécurité au conservatoire à compter de septembre 2018

Après consultation des entreprises, les aménagements nécessaires pour la mise en place du PC sécurité (système de communication pour surveillants du conservatoire, travaux de raccordement des différents réseaux) sont estimés à 20 600€. Il est proposé donc d'abonder le budget 2018 prévu initialement à 15 000 € de 5 600€.

- Travaux

Il est proposé de réaliser des études d'optimisation des installations énergétiques et de rénovation/remplacement du puits géothermique qui à ce jour dysfonctionnent (prestation estimée à 10 K€). Ces dépenses seront partagées pour moitié par le FRAC (recette 5 K€). De plus des aménagements de mise en conformité électricité et contrôle d'accès sont prévus à hauteur de 15 K€.

- Ajustement de la prévision des recettes liées à la scolarité

Conformément aux décisions prises lors du Conseil de Communauté du 29 mars 2018 concernant la validation du projet d'établissement et le vote des tarifs pour l'année 2018/2019, il convient de réévaluer les recettes prévisionnelles liées aux inscriptions (environ 518 K€ soit + 31 K€)

C/ Nouvel équilibre du budget annexe CRR

L'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement est augmenté de 44 600 €. Il n'y a pas de besoin de financement par emprunt et la subvention d'équilibre n'est pas modifiée.

Une présentation par chapitre est présentée en annexe.

V. Budget annexe du Noret

A/ Affectation des résultats 2017

Suite à l'étude du compte administratif 2017, au calcul des résultats définitifs 2017, il n'y a pas d'excédent à affecter.

B/ Travaux d'aménagement et révision du plan de financement

La zone d'activités économiques du Noret, située à Mamirole, a été déclarée d'intérêt communautaire le 12 juillet 2004. Elle fait l'objet d'un projet d'aménagement qui intègre la réalisation d'un nouveau lotissement sur une surface de 5 ha et la création d'une voirie de bouclage en continuité de l'existante. En vue de l'aménagement de cette zone, il a été ouvert un budget annexe en 2007 intitulé « zone d'activités du Noret ». Ce budget fait l'objet du versement d'une avance remboursable du budget principal depuis 2014 et du versement d'une subvention d'équilibre.

Un plan de financement prévisionnel a été voté en octobre 2006 et ajusté par délibération en février 2007, puis février 2016. Compte tenu des aménagements faits et restant à réaliser il convient de réviser ce plan.

Cette nouvelle révision doit intégrer un surcoût lié aux travaux de redécoupage de plusieurs lots dont la morphologie et la surface les rendent difficilement commercialisables aujourd'hui.

Ces travaux consistent en la réalisation d'une nouvelle voirie en impasse permettant de redécouper sur les lots 13 (7 500m²) et 14 (5 000m²). Cela va permettre de créer 7 lots de plus petite taille (de 1 000 à 2 500 m²) qui correspondent davantage à la demande d'implantation sur le secteur.

Le découpage validé induit la réalisation de travaux supplémentaires pour la viabilisation de tous les lots, notamment pour l'assainissement, ce qui engendre un surcoût de 120 K€ par rapport à ce qui avait été évalué en 2016.

Dans l'attente de la commercialisation de ces nouvelles surfaces, le financement sera assuré par le versement d'une avance remboursable du budget principal.

C/ Nouvel équilibre du budget annexe Noret

L'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement n'est pas modifié.
Il n'y a pas de besoin de financement par emprunt.

Une présentation par chapitre est présentée en annexe.

VI. Budget annexe de l'aménagement de la zone Nord des Portes de Vesoul

Suite à l'examen du compte de gestion 2017, il convient de procéder à une opération (neutre financièrement) de solde de balance sur les comptes 168751 et 16876 parallèlement aux écritures réalisées par le Trésorier.

VII. Budget annexe Eau

A/ Reprise des excédents des syndicats dissous et des budgets des Communes dans le cadre du transfert de compétence au 1^{er} janvier 2018

- Syndicats dissous :

Conformément à l'étude du compte administratif 2017, au calcul des résultats définitifs 2017 qui ont été transférés à la CAGB suite la dissolution des syndicats dissous ayant la compétence eau et à la reprise des compétences par l'agglomération, il convient d'affecter les résultats de ces syndicats sur le budget annexe eau de l'agglomération (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) Grandfontaine, Syndicat Production Distribution EAU (SPD'EAU), Syndicat Intercommunal d'Auxon et Chatillon le Duc (budget annexe eau), Syndicat Intercommunal de Besançon-Thise-Chalezeule (BTC, budget annexe eau)).

Au sein du budget annexe eau, il est donc proposé d'affecter :

- 337 040,21 € au chapitre 001 en recettes d'investissement.
- 1 937 695,86 € € au chapitre 002 en recettes de fonctionnement

- Transfert des déficits et excédents des Communes :

Conformément à la délibération concordante de transferts entre les Communes et l'Agglomération il convient d'inscrire en DM 1 des dépenses et recettes exceptionnelles à hauteur des résultats transférés. Actuellement les délibérations transmises font état d'un transfert global sur le budget annexe eau de 2,3 M€ en fonctionnement et - 192 K€ en investissement..

B/ Redevance de modernisation des réseaux de collecte

La redevance de modernisation des réseaux de collecte fait l'objet d'un reversement à l'Agence de l'eau. Elle est perçue depuis juin 2017 sur le budget annexe eau alors que le versement d'acomptes à l'agence de l'eau s'est fait sur le budget annexe assainissement pour un montant supérieur à la redevance perçue sur ce budget sur le premier semestre 2017.

Il convient de verser une dépense exceptionnelle pour combler ce déficit de 523 397,43 €.

C/ Travaux supplémentaires

Des travaux supplémentaires d'un montant de 1 805 000€ sont proposés et se décomposent de la manière suivante :

- 105K€ pour la réhabilitation du réservoir du Fort Benoît
- 1,7M€ de travaux sur réseaux

D/ Achat eau

Suite à la réception de factures non payées émises par des collectivités en fin d'année à l'encontre de certains syndicats ou communes, il convient d'inscrire une dépense complémentaire à hauteur de 90 K€.

E/ Remboursement anticipé d'emprunts

Suite à la reprise par le Grand Besançon des prêts associés à la compétence Eau, 5 prêts pouvant faire l'objet de remboursements anticipés, assortis d'indemnités limitées et dont les conditions de taux sont supérieures à celles actuellement connues, ont été identifiés, pour un total de 164 K€ environ. 100 K€ sont demandés à ce titre, le solde étant couvert par des redéploiements de crédits. Les indemnités de remboursement anticipé sont également financées par redéploiement de crédits.

F/ Nouvel équilibre du budget annexe Eau

L'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement est augmentée de 1 759 509,50€, et le besoin de financement par emprunt n'est pas modifié.

VIII. Budget annexe Assainissement

A/ Reprise des excédents des syndicats dissous et des budgets des Communes dans le cadre du transfert de compétence au 1^{er} janvier 2018

- Syndicats dissous :

Conformément à l'étude du compte administratif 2017, au calcul des résultats définitifs 2017 qui ont été transférés à la CAGB suite la dissolution des syndicats dissous ayant la compétence assainissement et à la reprise des compétences par l'agglomération, il convient d'affecter les résultats de ces syndicats sur le budget annexe assainissement de l'agglomération (Syndicat Intercommunal d'assainissement du Moulinot, Syndicat Intercommunal d'assainissement des Alaines, Syndicat Intercommunal d'Auxon et Chatillon le Duc (budget annexe assainissement), Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Grandfontaine (SIAG), Syndicat de Transport et de Traitement des Eaux Usées de la vallée du Doubs (SYTTEAU budget principal et annexe SPANC)).

Au sein du budget annexe assainissement, il est donc proposé d'affecter :

- 670 512,97 € au chapitre 001 en recettes d'investissement.
- 2 403 171,36 € € au chapitre 002 en recettes de fonctionnement

- Transfert des déficits et excédents des Communes

Conformément à la délibération concordante de transferts entre les Communes et l'Agglomération il convient d'inscrire en DM 1 des dépenses et recettes exceptionnelles à hauteur des résultats transférés.

Actuellement les délibérations transmises font état d'un transfert global sur le budget annexe assainissement de 3,5 M€ en fonctionnement et 2,8 M€ en investissement.

B/ Redevance de modernisation des réseaux de collecte

Le budget annexe assainissement a procédé à des versements, par acompte en avance, au titre de la redevance de modernisation des réseaux de collecte pour l'exercice 2017 à l'Agence de l'eau pour un montant de 872 000 €.

En parallèle les redevances perçues à ce titre sur ce budget annexe s'élèvent à 348 602,57 €, cette redevance étant perçue depuis juin 2017 sur le budget annexe eau.

Il convient de procéder à une régularisation de ce déficit sur le budget annexe assainissement par le versement d'une recette exceptionnelle du budget annexe eau de 523 397,43 €

C/ Travaux

Afin de mener à bien des travaux, il est proposé d'inscrire 2,4 M€ pour des travaux de réseaux ainsi que 1,5M€ pour une construction sur le bassin versant Ognon.

D/ Recettes exceptionnelles

Suite au protocole d'accord transactionnel signé en 2015 entre différentes entreprises et le Syndicat Intercommunal de Transports et de Traitement des Eaux Usées SYTTEAU, les entreprises ont accepté de verser des règlements transactionnels, forfaitaires et définitifs pour solde de tout compte suite à différents problèmes persistants sur des travaux d'investissement réalisés par ces dernières. Ce syndicat étant dissous, la CAGB a repris la compétence et il est donc proposé d'inscrire le montant des recettes à hauteur de 26K€.

E/ Remboursement anticipé d'emprunts

Suite à la reprise par le Grand Besançon des prêts associés à la compétence Assainissement, 17 prêts pouvant faire l'objet de remboursements anticipés, assortis d'indemnités limitées et dont les conditions de taux sont supérieures à celles actuellement connues, ont été identifiés, pour un total de 2,36 M€ environ. 2,3 M€ sont demandés à ce titre, le solde étant couvert par des redéploiements de crédits. Les indemnités de remboursement anticipé sont également financées par redéploiement de crédits.

F/ Nouvel équilibre du budget annexe Assainissement

L'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement est augmentée de 2 761 487,38€, et le besoin de financement par emprunt n'est pas modifié.

IX. Evolution du besoin de financement par emprunt du budget consolidé du Grand Besançon après DM n°1

Le recours prévisionnel à l'emprunt consolidé est diminué de 4,9 M€ pour atteindre 7,9 M€. Il concerne les budgets annexes Transports pour 2,2 M€, Eau pour 2,3 M€ et Assainissement pour 3,5 M€.

Besoin de financement par emprunt après DM N°1			
	BP 2018	DM N°1	Total
Budget principal	3 228 157	-3 228 157	0,00
Budget annexe TRANSPORTS	2 944 580	-791 993	2 152 587,03
Budget annexe DECHETS	907 325	-907 325	0,00
Budget annexe CRR	0	0	0,00
Budget annexe Zone d'activités du Noret	0	0	0,00
Budget annexe Aménagement des Portes de Vesoul	0	0	0,00
Budget annexe AIBO	0	0	0,00
Budget annexe Autres ZAE	0	0	0,00
Budget annexe EAU	2 300 000	0	2 300 000,00
Budget annexe ASSAINISSEMENT	3 500 000	0	3 500 000,00
TOTAL	12 880 061	-4 927 474	7 952 587

A l'unanimité des suffrages exprimés, 9 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur ces propositions de Décision Modificative n°1 2018.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107

Contre : 0

Abstentions : 9

Ne prennent pas part au vote : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le 12 JUIL. 2018



Contrôle de légalité

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président

Annexe 1 - Présentation par chapitre budgétaire

BUDGET PRINCIPAL					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 1	Chap.	Objet	DM n° 1
011	Charges générales	705 360,21	002	Résultat de fonctionnement reporté	22 969 851,10
012	Charges de personnel	-13 500,00	73	Impôts et taxes	472 466,00
014	Atténuations de produits	249 000,00	74	Dotations, subventions et participations	88 663,00
65	Autres charges de gestion courante	-234 706,00	042	Virement de section à section	7 865,94
023	Virement à la section d'investissement	22 832 691,83			
TOTAL		23 538 846,04	TOTAL		23 538 846,04
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 1	Chap.	Objet	DM n° 1
001	Résultat d'investissement reporté	5 598 377,16	021	Virement de la section de fonctionnement	22 832 691,83
13	Subventions d'investissement	3 194,56	10	Dotations, fonds divers et réserves	10 893 812,21
20	Immobilisations incorporelles	4 030 866,94	13	Subventions d'investissement reçues	351 832,56
204	Subventions d'équipements versées	6 688 653,68	16	Emprunts et dettes assimilées	-3 228 156,90
21	Immobilisations corporelles	8 376 615,30	23	Immobilisations en cours	-89 842,00
23	Immobilisations en cours	5 934 284,12	27	Autres immobilisations financières	2 000,00
27	Autres immobilisations financières	122 480,00			
040	Virement de section à section	7 865,94			
TOTAL		30 762 337,70	TOTAL		30 762 337,70

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 1	Chap.	Objet	DM n° 1
023	Virement de section	810 912,50	002	Résultat de fonctionnement reporté	1 786 321,50
011	Charges générales	1 019 314,00	70	Ventes	74 000,00
67	Charges exceptionnelles	30 095,00			
TOTAL		1 860 321,50	TOTAL		1 860 321,50
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 1	Chap.	Objet	DM n° 1
001	Résultat d'investissement reporté	3 637 523,37	021	Virement de section	810 912,50
13	Subvention d'investissement	2 500,00	10	Dotations, fonds divers et réserves	4 660 057,69
20	Immobilisations incorporelles	765,00	16	Emprunts et dettes assimilées	-791 992,50
21	Immobilisations corporelles	989 636,97	27	Autres immobilisations financières	31 000,00
23	Immobilisations en cours	48 552,35			
26	Participations et créances	71 000,00			
27	Autres immobilisations financières	-40 000,00			
TOTAL		4 709 977,69	TOTAL		4 709 977,69

BUDGET ANNEXE DECHETS					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 1	Chap.	Objet	DM n° 1
022	Dépenses imprévues	634 949,21	002	Résultat de fonctionnement reporté	634 949,21
023	Virement à la section d'investissement	0,00			
TOTAL		634 949,21	TOTAL		634 949,21
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 1	Chap.	Objet	DM n° 1
21	Immobilisations corporelles	2 579 791,76	021	Virement de la section de fonctionnement	0,00
23	Immobilisations corporelles	117 548,65	001	Résultat d'investissement reporté	3 604 665,41
			16	Emprunts et dettes assimilées	-907 325,00
TOTAL		2 697 340,41	TOTAL		2 697 340,41

BUDGET ANNEXE CRR					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 1	Chap.	Objet	DM n° 1
67	titres annulés sur exercice antérieur	22 812,13	002	Résultat de fonctionnement reporté	1 113,13
023	Virement à la section d'investissement	44 600,00	75	Autres produits de gestion courant	-7 750,00
			70	Produits services	53 622,00
			013	Atténuation de charges	20 427,00
TOTAL		67 412,13	TOTAL		67 412,13
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 1	Chap.	Objet	DM n° 1
001	Résultat d'investissement reporté	541 227,06	021	Virement de la section de fonctionnement	44 600,00
20	Immobilisations incorporelles	11 068,00	10	Dotations, fonds divers et réserves	602 460,59
21	Immobilisations corporelles	99 765,53	13	Subventions d'investissement	5 000,00
TOTAL		652 060,59	TOTAL		652 060,59

BUDGET ANNEXE ZONE DU NORET					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 1	Chap.	Objet	DM n° 1
011	Charges générales	120 000,00	042	Virement section à section	240 000,00
042	Virement section à section	120 000,00			
TOTAL		240 000,00	TOTAL		240 000,00
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 1	Chap.	Objet	DM n° 1
040	Virement section à section	240 000,00	040	Virement section à section	120 000,00
			16	Emprunts	120 000,00
TOTAL		240 000,00	TOTAL		240 000,00

BUDGET ANNEXE PORTES DE VESOUL					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 1	Chap.	Objet	DM n° 1
TOTAL		0,00	TOTAL		0,00
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 1	Chap.	Objet	DM n° 1
041	Opérations patrimoniales	58 272,36	041	Opérations patrimoniales	58 272,36
TOTAL		58 272,36	TOTAL		58 272,36

BUDGET ANNEXE EAU					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap	Objet	DM n° 1	Chap	Objet	DM n° 1
011	Charges générales	90 000 00	002	Résultat de fonctionnement reporté	1 937 695,66
67	Charges exceptionnelles	523 398 00			
67	Charges exceptionnelles (transferts cmnes)	0 00	77	Produits exceptionnels (transferts cmnes)	2 274 950,87
023	Virement à la section d'investissement	1 759 509,50			
TOTAL		2 372 907,50	TOTAL		4 212 646,73
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap	Objet	DM n° 1	Chap	Objet	DM n° 1
16	Emprunts	100 000 00	001	Résultat d'investissement reporté	337 040 21
21	Immobilisations corporelles	1 805 000 00	021	Virement de la section de fonctionnement	1 759 509 50
10	Dotations et réserves	449 342 95	10	Dotations et réserves	257 793 25
TOTAL		2 354 342,96	TOTAL		2 354 342,96

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap	Objet	DM n° 1	Chap	Objet	DM n° 1
			002	Résultat de fonctionnement reporté	2 403 171,36
			77	Produits exceptionnels	549 798 00
67	Charges exceptionnelles (transferts cmnes)	71 828 99	77	Produits exceptionnels (transferts cmnes)	3 552 767 61
023	Virement à la section d'investissement	2 761 487,38			
TOTAL		2 833 316,37	TOTAL		6 505 736,97
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap	Objet	DM n° 1	Chap	Objet	DM n° 1
16	Emprunts	2 300 000 00	001	Résultat d'investissement reporté	670 512 97
23	Travaux en cours	1 500 000 00	021	Virement de la section de fonctionnement	2 761 487 38
21	Immobilisations corporelles	2 400 000 00			
10	Dotations et réserves	170 562 95	10	Dotations et réserves	2 938 562 60
TOTAL		6 370 562,95	TOTAL		6 370 562,95

Annexe 2 – PPI

N°projet	Commissions	priorités	2018	2019	2020	2021	2022	Total 2018-2022
1	Com 1 -	Autres	100 660	80 660	80 660	80 660	80 660	423 300
2	Com 1 -	Autres	62 815	64 904	65 956	67 188	68 330	329 193
3	Com 1 -	Autres	102 000	20 000	20 000	20 000	20 000	182 000
4	Com 1 -	Attractivité et aménagement durable	115 000	95 000	95 000	45 000	45 000	395 000
5	Com 1 -	Attractivité et aménagement durable	38 000	15 000	70 000	100 000	0	223 000
6	Com 1 -	Autres	2 400 000	0	0	0	0	2 400 000
7	Com 1 -	Autres	1 000 000	474 000	0	0	0	1 474 000
8	Com 1 -	Autres	2 246 000	449 128	449 128	449 128	449 128	4 042 512
9	Com 1 -	Aides aux communes	181 702	66 000	0	0	0	247 702
10	Com 2 -	Attractivité et aménagement durable	0	0	400 000	0	0	400 000
11	Com 2 -	Economie et Enseignement	47 258	0	0	0	0	47 258
12	Com 2 -	Attractivité et aménagement durable	526 258	0	0	0	0	526 258
13	Com 2 -	Attractivité et aménagement durable	800 000	200 000	200 000	200 000	0	1 400 000
14	Com 2 -	Attractivité et aménagement durable	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	125 000
15	Com 2 -	Attractivité et aménagement durable	65 000	0	0	125 000	0	190 000
16	Com 2 -	Attractivité et aménagement durable	50 000	40 000	35 000	0	0	125 000
17	Com 2 -	Attractivité et aménagement durable	29 207	0	0	0	0	29 207
18	Com 2 -	Attractivité et aménagement durable	375 000	1 125 000	1 000 000	0	0	2 500 000
19	Com 2 -	Aides aux communes	381 301	381 301	381 301	381 301	408 770	1 933 972
20	Com 2 -	Aides aux communes	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	250 000
21	Com 3 -	Economie et Enseignement	672 778	210 000	200 000	200 000	200 000	1 482 778
22	Com 3 -	Economie et Enseignement	142 480	108 000	294 000	158 000	166 000	868 480
23	Com 3 -	Economie et Enseignement	1 808 928	534 929	0	0	0	2 343 857
24	Com 3 -	Economie et Enseignement	0	500 000	0	0	0	500 000
25	Com 3 -	Economie et Enseignement	180 000	180 000	220 000	180 000	180 000	940 000

N°projet	Commissions	priorités		2018	2019	2020	2021	2022	Total 2018-2022
26	Com 3 -	Economie et Enseignement	Marchaux-Chaufontaine	270 000	410 000	230 000	0	0	910 000
27	Com 3 -	Economie et Enseignement	Pépinières de Palente	60 000	20 000	20 000	20 000	20 000	140 000
28	Com 3 -	Economie et Enseignement	Portes de Vesoul	40 000	390 000	10 000	300 000	500 000	1 240 000
29	Com 3 -	Economie et Enseignement	Action recherche innovation FRI	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	1 000 000
30	Com 3 -	Economie et Enseignement	Redynamisation zones économiques	50 000	0	0	0	0	50 000
31	Com 3 -	Economie et Enseignement	Fonds numériques	210 000	210 000	210 000	210 000	210 000	1 050 000
32	Com 3 -	Economie et Enseignement	Participations au capital des structures associées d'aménagement	141 170	208 170	87 000	0	0	436 340
33	Com 3 -	Economie et Enseignement	Temis 1 : avances au SM PSI	328 000	328 000	328 000	328 000	328 000	1 640 000
34	Com 3 -	Economie et Enseignement	Temis 1 : participations	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	200 000
35	Com 3 -	Economie et Enseignement	Temis 1 : Rachat des voiries	211 536	553 040	483 077	620 077	620 456	2 488 186
36	Com 3 -	Economie et Enseignement	Temis 1 : Subvention d'équipement (rachat de réseaux eau et assainissement)	44 921	46 217	74 080	74 080	74 080	313 378
37	Com 3 -	Economie et Enseignement	Temis 2 : Participation équilibrée, avances et acomptes	1 350 871	0	0	109 000	110 000	1 569 871
38	Com 3 -	Economie et Enseignement	Temis 2 : Pôle Santé, subvention d'équipement	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	500 000
39	Com 3 -	Economie et Enseignement	Temis Innovation Maison des Microtechniques	257 648	32 000	32 000	32 000	32 000	385 648
40	Com 3 -	Economie et Enseignement	Valorisation du quartier culturel	1 300	0	0	0	0	1 300
41	Com 3 -	Economie et Enseignement	Aides à l'investissement des entreprises	80 000	80 000	80 000	80 000	80 000	400 000
42	Com 3 -	Economie et Enseignement	Siège du GROUS	312 500	312 500	0	0	0	625 000
43	Com 3 -	Economie et Enseignement	Campus La Bouloie	400 000	300 000	1 050 000	2 200 000	3 000 000	6 950 000
44	Com 4 -	Aides aux communes	Centre de villages (FDC)	260 000	260 000	210 000	210 000	210 000	1 150 000
45	Com 4 -	Attractivité et aménagement durable	Exemplarité des bâtiments : énergies renouvelables	100 000	100 000	0	0	0	200 000
46	Com 4 -	Aides aux communes	Fonds isolation	205 000	205 000	205 000	205 000	205 000	1 025 000
47	Com 4 -	Attractivité et aménagement durable	Création légumerie	0	200 000	1 000 000	0	0	1 200 000
48	Com 4 -	Attractivité et aménagement durable	GeMAPI	259 000	160 000	160 000	160 000	160 000	899 000
49	Com 5 -	Habitat	AP/CP Aides à la pierre déléguées	280 000	300 000	300 000	300 000	300 000	1 480 000
50	Com 5 -	Habitat	AP/CP HABITAT 2013-2019	2 190 000	2 490 000	2 490 000	1 914 808	2 182 557	11 267 365

N°projet	Commissions	priorités		2018	2019	2020	2021	2022	Total 2018-2022
51	Com 5 -	Habitat	Nouvelle politique de l'Habitat	0	0	500 000	1 000 000	2 500 000	4 000 000
52	Com 5 -	Habitat	API/CP Subventions PLH 2006-2012. Construction	112 142	0	0	0	0	112 142
53	Com 5 -	Habitat	API/CP Schéma départemental Gens Du Voyage GDV 2013-2019	484 571	200 000	200 000	23 716	0	908 287
54	Com 5 -	Habitat	Nouvelle politique GDV	0	1 000 000	1 500 000	50 000	50 000	2 600 000
55	Com 5 -	Habitat	Aires d'accueil des Gens Du Voyage AGDV : renouvellement, mise aux normes, amélioration	35 000	35 000	45 000	35 000	35 000	185 000
56	Com 5 -	Habitat	Dépôts et cautionnement AAGDV	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	50 000
57	Com 5 -	Habitat	Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU) Protocole	51 000	0	0	0	0	51 000
58	Com 5 -	Habitat	API/CP PNRU 2016-2019	361 513	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	8 361 513
59	Com 6 -	Attractivité et aménagement durable	Smart City	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	250 000
60	Com 6 -	Attractivité et aménagement durable	PLUi	593 400	390 000	345 000	180 000	180 000	1 688 400
61	Com 7 -	Aides aux communes	Ordiclasse	140 000	167 000	50 000	50 000	50 000	457 000
62	Com 7 -	Autres	Services communs DSI	1 130 000	750 000	750 000	1 350 000	750 000	4 730 000
63	Com 7 -	Autres	Informatique - réseaux - divers travaux	210 000	195 000	170 000	80 000	190 000	845 000
64	Com 7 -	Attractivité et aménagement durable	API/CP Equipements fluviaux	312 775	0	0	0	0	312 775
65	Com 7 -	Attractivité et aménagement durable	Circuits pédestres et VTT (Vallée du Doubs)	90 000	30 000	0	0	0	120 000
66	Com 7 -	Aides aux communes	Fonds d'aides équipements (fonds de concours) touristiques	120 000	150 000	50 000	50 000	50 000	420 000
67	Com 7 -	Attractivité et aménagement durable	Hébergement touristique	5 000	0	0	0	0	5 000
68	Com 7 -	Attractivité et aménagement durable	Grande Bibliothèque	500 000	1 500 000	3 300 000	8 600 000	9 800 000	23 700 000
69	Com 7 -	Attractivité et aménagement durable	Schéma aquatique: Aménagement plan eau structurant à Osselle phase 1	250 000	300 000	1 600 000	1 600 000	0	3 750 000
70	Com 7 -	Attractivité et aménagement durable	Gestion base de loisir Osselle	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	100 000
71	Com 7 -	Attractivité et aménagement durable	Schéma aquatique: Aménagement plan eau structurant à Osselle phase 2	0	0	0	0	300 000	300 000
72	Com 7 -	Attractivité et aménagement durable	Schéma aquatique: réfection bassin existants Chalezeule	600 000	600 000	0	0	0	1 200 000
73	Com 7 -	Attractivité et aménagement durable	schéma aquatique: nouvel équipement aqualudique	150 000	0	300 000	0	1 500 000	1 950 000
74	Com 7 -	Attractivité et aménagement durable	Aménagement salle escalade	700 000	1 442 000	0	0	0	2 142 000
75	Com 7 -	Attractivité et aménagement durable	Subvention Aide à l'investissement sportif	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	250 000

N°projet	Commissions	priorités		2018	2019	2020	2021	2022	Total 2018-2022
76	Com 7 -	Attractivité et aménagement durable	réserve de Nancray	0	250 000	250 000	0	0	500 000
77	Com 7 -	Aides aux communes	Fonds de soutien à l'investissement en matériel instrumental et pédagogique	50 000	50 000	50 000	50 000	0	200 000
78	Com 7 -	Attractivité et aménagement durable	Projet équestre 1ère tranche	500 000	0	0	0	0	500 000
79	Com 7 -	Attractivité et aménagement durable	Hébergement de plein-air (aires de camping-cars)	0	30 000	20 000	0	0	50 000
80	Com 7 -	Attractivité et aménagement durable	Port fluvial d'agglomération (gestion des 3 sites : grosses réparations/équipements)	230 000	20 000	20 000	20 000	20 000	310 000
81	Com 7 -	Attractivité et aménagement durable	Citadelle	0	0	200 000	0	0	200 000
82	Com 7 -	Attractivité et aménagement durable	SM maisons comtoises Nancray (contribution en investissement)	31 000	31 000	31 000	31 000	31 000	155 000
83	Com 7 -	Attractivité et aménagement durable	Valorisation du patrimoine (fonds de concours/plan de gestion UNESCO)	83 300	83 300	83 300	83 300	83 300	416 500
84	Com 7 -	Attractivité et aménagement durable	Fonds de concours musicales actuelles	140 000	140 000	0	0	0	280 000
85	Com 7 -	Attractivité et aménagement durable	Camping Chaleuzeule	140 000	270 000	330 000	20 000	20 000	780 000
86	Com 7 -	Attractivité et aménagement durable	Promotion touristique du GB	26 850	0	0	0	0	26 850
87	Com 7 -	Attractivité et aménagement durable	Archives communautaires	325 000	320 000	0	0	0	645 000
88	Com 7 -	Attractivité et aménagement durable	Accueil touristique Chamars	80 000	0	0	0	0	80 000